



Commune d'Athis Val de Rouvre

A l'attention des Présidents des Associations
d'Athis Val de Rouvre

À Athis Val de Rouvre, Le 21 Novembre 2024

Objet : Dossiers de demande de subvention 2025

Madame, Monsieur,

La Commune d'Athis Val de Rouvre dispose d'un tissu associatif particulièrement dynamique et je remercie chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous faites preuve au quotidien.

Les efforts faits ces dernières années par la commune pour contribuer au développement de nos associations et à l'accompagnement de leurs projets sont importants. Pour 2025, je maintiens cette orientation malgré des contraintes budgétaires qui pèsent de plus en plus lourd sur les finances des communes. Nos budgets n'étant pas extensibles, une priorité sera toutefois accordée lors de l'examen des demandes aux projets innovants, en prenant en compte bien évidemment de la situation financière et budgétaire de chaque association.

En ce sens, je vous adresse ci-joint le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2025 ainsi qu'une notice intitulée « Comment faire une demande de subvention ? ».

La date de retour des dossiers de demande de subvention est fixée au 15 Janvier 2025. Merci de veiller à la complétude de votre dossier. Après instruction des dossiers, le Conseil Municipal statuera courant Avril 2025 sur les attributions de subvention.

La commune demande aux associations auxquelles une subvention serait accordée, ou bénéficiant d'un accès aux structures de la municipalité, d'apposer le logo d'Athis Val de Rouvre sur toutes leurs publications d'animations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE



Notice « Comment faire votre demande de subvention ? »

Attention date limite de dépôt de votre dossier : 15 Janvier 2024

- 1) Motiver dans un courrier d'accompagnement votre demande de subvention adressé :
 - Par courrier : Mairie d'Athis Val de Rouvre – 16 Place Saint Vigor – Athis de l'Orne – 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE
 - Par mail : accueil@avdr.fr

- 2) Compléter le dossier normalisé de subvention (cerfa 12156*06)

NB : Toutes les demandes de subventions auprès d'une autorité administrative sont à établir selon un formulaire unique. Ce dossier est téléchargeable avec sa notice explicative (Cerfa 51781*02) sur le site du gouvernement.

Ce dossier est également téléchargeable sur le site internet de la commune d'Athis Val de Rouvre (www.athisvalderouvre.fr)

Il est rappelé que pour toute demande de subvention, un numéro de SIRET est obligatoire.

- 3) Joindre les pièces suivantes :

- Composition du bureau (fonctions) et du conseil d'administration.
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier).
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos.
- Derniers soldes, au 31 décembre, de tous les comptes bancaires de l'association (pas de relevé détaillé des opérations).
- Statuts de l'Association en cas de modification (signés et datés).
- Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de l'Association et portant une adresse correspondant à celle du numéro de SIRET.

Pour une première demande, il conviendra de joindre également le récépissé de déclaration en préfecture, les statuts de l'Association (signés et datés) et la déclaration INSEE d'inscription au répertoire SIRENE.

Pour toute demande d'information complémentaire :

Mme DENIAUX Eliane

Tel : 06 08 41 67 95

Mail : mairideleguedathisdelorne@avdr.fr